

EDITORIAL

Dans ce numéro, nous allons compléter les deux précédents bulletins consacrés à l'agriculture. Il est vrai que la pollution diffuse agricole fait partie de vos préoccupations, de même que la qualité de votre alimentation et de votre environnement.

Les exploitants agricoles rencontrent des problèmes. Nous voulons les comprendre et les aider à les résoudre. C'est la raison pour laquelle nous avons réalisé une interview auprès d'un d'entre eux. Vous trouverez dans ce numéro les contraintes dues à la politique agricole commune (PAC) que le président des chambres d'agriculture de Lorraine nous a exposées.

Vous trouverez aussi un résumé de la Plateforme signée en 2014 par les chambres d'agriculture de Lorraine, l'Etat et l'Agence de l'eau quant à l'engagement solennel de diminuer l'emploi de nitrates et de produits phytosanitaires. Un rapport d'étape devait être établi tous les ans. Il nous appartiendra de vérifier si les engagements pris ont été tenus.

Enfin, fidèles à notre souhait de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de l'avenir de l'eau en Lorraine, nous organisons un colloque sur l'eau. Vous trouverez les renseignements ci-contre.

Robert MULLER
Président de la commission eau



À venir...

Colloque "La saga de l'eau"

Jeudi 23 novembre 2017

*Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE*

Matin : "L'eau dans tous ses états"

Captage, traitement, stockage, réseau de distribution, réseau de traitement des eaux usées, station d'épuration, rejet en rivière

L'après-midi : 2 tables rondes

*"L'eau et l'agriculture"
"L'eau et la santé"*

Il s'agit essentiellement de faire en sorte que les participants prennent conscience de l'importance de l'eau dans leur environnement et sortent du colloque avec l'envie de s'en préoccuper et de responsabiliser les consommateurs.

LA PLATEFORME AGRICOLE

Pour une agriculture visant la reconquête et la préservation de la ressource en eau du bassin Rhin-Meuse

L'agence de l'eau Rhin-Meuse est engagée auprès de la chambre régionale d'agriculture, de la région Lorraine et de l'État autour d'une plateforme agricole signée le 17 octobre 2014 pour une durée de 6 ans (2014-2020). Cette démarche singulière se structure autour d'un partenariat pour la reconquête des ressources en eau dégradées par les pollutions diffuses d'origine agricole



Les signataires :

- L'état
- La région Lorraine
- La chambre régionale d'agriculture
- L'agence de l'eau

Les faits :

Malgré la mise en place d'actions depuis 20 ans, la pollution diffuse agricole participe à la dégradation des masses d'eau. Les résultats sont insuffisants puisque, par exemple, on comptait en 2014 plus de 400 captages dégradés. C'est pourquoi le budget consacré à la lutte contre cette pollution a été largement alourdi lors des 9^{ème} et 10^{ème} programmes de l'Agence de l'eau.

Les objectifs :

Des actions énergiques pour éviter les pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires, en priorité sur les aires d'alimentation des captages.

Les stratégies :

- + information et formation des agriculteurs pour les inciter à modifier leurs pratiques et l'assolement
- + maintien et si possible accroissement des surfaces en herbe, de l'agriculture biologique et encouragement à la culture bas intrants

Suivi et évaluation :

Un comité de suivi réuni annuellement à l'initiative de l'Agence de l'eau pour réaliser un bilan de l'action menée, valoriser les retours d'expérience et fixer des objectifs pour l'année à venir.

« J'ai rencontré un couple d'agriculteurs heureux » par Robert MULLER

Les exploitants : M.CLEMENT, 29 ans, titulaire d'un master et sa compagne qui vient de quitter son emploi de salariée d'une association de défense de l'environnement.

La ferme : 120ha, un peu supérieure à la moyenne de la superficie de la plaine vosgienne alors que les regroupements en GAEC tournent autour de 200ha dans les Vosges.



Le personnel : Victor Emmanuel et sa compagne Sarah et le papa qui donne un coup de main.

L'activité :

83ha de surface cultivée, 2800m² de hangar, 10ha de prairies temporaires raaigras + trèfle retourné tous les 2 ans destinées à la pâture et à la récolte d'herbe enrobée (à demi séchée) pour l'hiver, le reste en céréales, du blé pour l'alimentation du bétail et le reste vendu à la coopérative, de l'orge vendu en brasserie si la qualité est au rendez-vous, sinon destinée à l'alimentation du bétail et enfin du colza et du tournesol oléiques vendus en coopérative.



Du bétail : 40 vaches allaitantes et 40 veaux

- les veaux males sont gardés 9 mois sous la mère et partent pour l'engraissement vers le Bénélux, sauf les meilleurs qui restent sur place pour assurer la reproduction.
- les génisses sont gardées 3 ans et sont alors vendues en voie de vêler à la coopérative spécialisée dans la race limousine, les meilleures sont gardées et deviennent vaches allaitantes.

La pratique :

- la région n'étant pas en zone sensible, les effluents sont répandus sur la surface exploitée.
- des engrais sont utilisés avec parcimonie car ils coûtent cher et ne sont répandus qu'en fonction des caractéristiques du terrain. Pour les répandre, il faut utiliser des bottes, une combinaison et un masque ce qui montre bien que ce sont des produits dangereux ; pas d'antibiotiques à titre préventif, mais uniquement sur prescription des vétérinaires (3 à 4000€ par an).

Perspective d'avenir :

Sarah se lance et loue 40ha de terre pour élever des moutons. Quel courage ! Elle n'a pas peur du loup qui sévit partout à proximité. Tous les 2 voudraient bien passer à des pratiques plus simples et plus naturelles pour faire du bio. Cela représente 2 années difficiles à passer. Ils attendront donc 2020 pour connaître la nouvelle PAC (politique agricole commune de l'Europe) et de voir les conséquences de la suppression des aides de la région pour se décider. Ils vendraient alors leurs animaux à UNIBIO spécialisé dans le commerce du bétail bio et vendraient de la viande par internet par le biais de "La Ruche qui dit Oui" de Charmes.

Conclusions :

Le papa explique qu'il a 2 fils dont un qui est ingénieur chez un sous-traitant de Peugeot qui gagne bien sa vie mais s'ennuie au travail et un autre qui tire le diable par la queue, en attendant que ses efforts soient récompensés mais qui est heureux"

Les deux fermiers reconnaissent : "oui c'est dur, le salaire est maigre mais nous sommes heureux et passionnés par notre travail".

La parole est à la CGA

Comment la PAC oriente les pratiques agricoles

A la sortie de la seconde guerre mondiale, les politiques visent à atteindre l'auto-suffisance alimentaire à l'échelle européenne. Le traité de Rome en 1957 instaure la Politique Agricole Commune (la fameuse PAC) pour accroître la production par un système de prix garantis.

En France, la loi d'orientation agricole « Pisani » vise à réduire le nombre d'exploitations agricoles en accélérant la disparition des moins productives. C'est le début du processus de concentration qui se poursuit jusqu'à nos jours *puisque entre 1970 et 2000, le bassin de la Seine a encore perdu 40% de ses exploitations.*

Les progrès techniques sur les engrais, la mécanisation, les pesticides, la génétique..., ont permis de lever un certain nombre de contraintes agronomiques et d'accroître spectaculairement les rendements. De vastes opérations de remembrement sont lancées, souvent associées à des opérations d'aménagements hydrauliques comme le drainage ou l'irrigation.

Ces politiques ont été très efficaces puisque l'auto-suffisance est atteinte à l'échelle européenne entre 1970 et 1980. Mais elles aboutissent à une uniformisation progressive du milieu agricole avec l'agrandissement des parcelles, la disparition des zones-tampons (zones humides, talus, haies) et le retournement des prairies.

Une spécialisation vers l'élevage s'opère quand les conditions naturelles sont vraiment trop limitées pour la rentabilité des grandes cultures. Dès 1980, de gros problèmes de surproduction apparaissent accompagnés de nombreux questionnements et inquiétudes sur l'état de la ressource en eau mais aussi, de manière plus large, sur la santé publique et la préservation de l'environnement.

La prochaine programmation PAC débutera en 2020 et les discussions sur son évolution sont déjà en cours. Certains militent pour que la PAC s'oriente vers une politique de gestion des risques (tant sur le plan climatique, sanitaire, environnemental ou du marché). La PAC abonderait un fond de mutualisation permettant d'indemniser les pertes de revenus des agriculteurs. D'autres, comme la FNAB (Fédération des agriculteurs bio français) défendent la notion de services environnementaux et sociaux rendus par l'agriculture, et plaident pour une juste rémunération des agriculteurs dont les pratiques vont dans ce sens telle l'agriculture bio, l'objectif étant d'orienter les exploitations agricoles vers des systèmes plus vertueux.

Mais en l'absence de droit de propriété sur les biens communs tels l'eau, l'air, le climat, ou encore la santé, les pouvoirs publics se montrent réticents à rémunérer ceux qui les protègent.

NOUS CONTACTER

CTRC Lorraine - Commission Eau
58bis, rue Raymond Poincaré
54000 NANCY

03 83 28 02 68
ctrc.lorraine@laposte.net

